

Confinés à bord

Parmi les missions assurées par les agents, la gestion des vies à bord a exigé une présence physique quotidienne. Ces vies à bord, ce sont ces vingt-cinq embarcations amarrées au port de l'Amirauté et sur lesquelles des gens vivent à l'année. « Il faut vérifier que les règles de confinement sont bien respectées, que leur sécurité est assu-

rée. Il a fallu espacer leurs emplacements de façon à les isoler les uns des autres. Les agents passent les voir tous les jours, pour s'enquérir de leur santé ou simplement leur distribuer le courrier qui arrive à la capitainerie », explique Paul Corticchiato. Durant ces semaines, certains ont parfois cru que le bateau constituait un espace

de liberté à l'abri des contrôles. Depuis le décret du 20 mars, même l'accès aux embarcations amarrées est interdit, ce qui prohibe notamment les opérations d'entretien. « Certains soirs, des apéritifs ont été organisés sur des bateaux. Le maire a dû faire intervenir la police pour y mettre fin », raconte le directeur. **J.-P.S.**